

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mercredi 19 juillet 2017 à 12 h  
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :**

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement  
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement  
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENTS :**

M. Craig Sauvé, conseiller de ville  
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville

**MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :**

Me Pascale Synnott, secrétaire d'arrondissement  
M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement  
M. Aurèle Blanchette, directeur – Services administratifs  
Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social  
M. Sébastien Lévesque, directeur - Travaux publics  
M. Sylvain Villeneuve, directeur - Aménagement urbain et patrimoine  
Mme Daphné Claude, agente de recherche – Division du greffe

---

À 12 h 05, le maire Benoit Dorais ouvre la séance du conseil d'arrondissement et constate le quorum.

---

**CA17 22 0280**

**10.01 - Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.01

---

**10.02 - Période de commentaires des élus**

**Le maire Benoît Dorais aborde le sujet suivant :**

- Modification du sens de la circulation sur la rue Rose-de-Lima, entre les rues Workman et Notre-Dame Ouest (40.07) : mise en place d'un sens unique vers le nord - vient confirmer un état de fait – ne rien faire équivaldrait à mettre la vie des gens en danger.
- 

**10.03 - Période de questions et commentaires du public**

Aucune question.

---

**CA17 22 0281****Amendement à la motion CA17 220243 relative à la motion pour la certification ISO 37 001 - Système de management anticorruption**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De modifier l'objet de la motion CA17 220243 afin qu'il se lise comme suit :

« Motion pour la certification ISO 37 001 - Système de management anticorruption »;

De modifier l'avant dernier paragraphe de la motion CA17 220243 afin qu'il se lise comme suit :

« Que l'arrondissement du Sud-Ouest entame les différentes étapes de certification anticorruption afin de devenir le premier arrondissement de la Ville de Montréal à être certifié selon la norme ISO 37 001 — Système de management anticorruption; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

**CA17 22 0282****Ratification d'une dépense de 37 500 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 13 juillet 2017 et autorisation d'une dépense maximale de 42 500 \$ pour la période du 14 juillet au 31 décembre 2017, pour la publication des avis légaux et administratifs par Médias Transcontinental S.E.N.C. (La Voix Pop et SEAO) (dossier 1177279012)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De ratifier la dépense de 37 500 \$ pour la publication des avis légaux et administratifs par Médias Transcontinental S.E.N.C. (La Voix Pop et SEAO), pour la période 1er janvier 2017 au 13 juillet 2017;

D'autoriser une dépense maximale de 42 500 \$ pour la publication des avis légaux et administratifs par Médias Transcontinental S.E.N.C. (La Voix Pop et SEAO), pour la période du 14 juillet au 31 décembre 2017;

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1177279012

**CA17 22 0283****Octroi de contributions financières totalisant la somme de 10 000 \$ à différents organismes de l'arrondissement, dans le cadre de l'appel de projet « Valoriser la diversité » et approbation des conventions à cet effet (dossier 1175111013)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 10 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'appel de projet « Valoriser la diversité » :

Organismes	Projets	Montants
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Valoriser la diversité	5 000 \$
Madame prend congé	Valoriser la diversité	1 500 \$
Centre africain de développement et d'entraide	Valoriser la diversité	3 500 \$

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et les conditions de versement de ces soutiens financiers;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1175111013

---

**CA17 22 0284**

**Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière non récurrente au montant total de 3 000 \$ à l'Éco-Quartier du Sud-Ouest (dossier 1177321006)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'octroyer d'une contribution financière non récurrente totalisant 3 000 \$ à l'Éco-Quartier du Sud-Ouest pour la réalisation de deux murales dans la ruelle Hurteau;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1177321006

---

**CA17 22 0285**

**Avis de motion et projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement régissant les ventes-débarras sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 2204) afin d'autoriser les particuliers à tenir une vente-débarras le troisième samedi des mois de mai à octobre (dossier 1176347020)**

La conseillère Sophie Thiébaud donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement régissant les ventes débarras sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22004) afin d'autoriser les particuliers à effectuer une vente-débarras le troisième samedi des mois de mai à octobre, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement régissant les ventes débarras sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22004) afin d'autoriser les particuliers à effectuer une vente-débarras le troisième samedi des mois de mai à octobre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1176347020

---

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyée par le conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.02 à 40.05 de l'ordre du jour.

---

**CA17 22 0286**

**Ordonnances - Événements publics (dossier 1177654004)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Soirée cinéma et musique dans la Petite-Bourgogne	Parc Sainte-Cunégonde	Tous les samedis, du 5 août au 2 septembre 2017 de 17 h à 22 h
Cinéma en famille à la belle étoile	Carré d'Hibernia	14 et 22 août 2017 de 19 h à 21 h
GBBQ - Hibernia	Carré d'Hibernia	25 août 2017 (remis au 8 septembre 2017 en cas de pluie) de 13 h à 18 h
Fête de début d'année 2017-2018	Parc Angrignon (site la clairière)	27 août 2017 (remis au 3 septembre 2017 en cas de pluie) de 11 h à 19 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.02 1177654004

---

#### CA17 22 0287

**Ordonnance autorisant la vente sur le domaine public pour le service de valet de la Société de développement commercial Les Quartiers du canal, dans le cadre du chantier de la rue Peel (dossier 1177010014)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter l'ordonnance nécessaire afin d'autoriser la vente sur le domaine public pour le service de valet de la Société de développement commercial Les Quartiers du canal, dans le cadre du chantier de la rue Peel, du 20 juillet au 31 décembre 2017, en vertu du règlement suivant :

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.03 1177010014

---

#### CA17 22 0288

**Addenda - Ordonnance autorisant la tenue de l'événement « Film noir au canal », les 20 et 27 août 2017, de 20 h à 23 h, au square Saint-Patrick (dossier 1177654001)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement « Film noir au canal », les 20 et 27 août 2017 (remis au lundi suivant en cas de pluie), de 20 h à 23 h, au square Saint-Patrick;

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.04 1177654001

---

**CA17 22 0289**

**Addenda - Ordonnances modifiant l'heure de l'événement « Parcours céramique », les 16 et 17 septembre 2017, de 9 h 30 à 18 h, sur le stationnement arrière du marché Atwater et ordonnances ajoutant les espaces de stationnement face au 6409, boulevard Monk, pour la tenue de l'événement « Les trois journées italiennes », du 18 au 20 août 2017 (dossier 1176748002)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Les trois journées italiennes	En face du 6409 boulevard Monk, dans les espaces de stationnement SQ 357 à SQ 360	Du 18 au 20 août 2017 de 11 h à 21 h
Parcours Céramique	Aire de stationnement arrière du Marché Atwater	16 et 17 septembre 2017 de 9 h 30 à 18 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1176748002

---

Il est proposé par le maire Benoit Dorais, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 40.06 à 40.07 de l'ordre du jour.

---

**CA17 22 0290**

**Addenda - Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour les immeubles situés au 7155 et au 7163, rue Hamilton (dossier 1173459004)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Toby Manaças, architecte, déposés et estampillés en date du 27 février 2017, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant la demande de permis numéro 3001138413 permettant la construction du bâtiment situé au 7163, rue Hamilton et les plans déposés et estampillés en date du 4 juillet 2017, accompagnant la demande de permis numéro 3001308832 permettant la construction du bâtiment situé au 7155, rue Hamilton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1173459004

---

**CA17 22 0291**

**Modification du sens de la circulation sur la rue Rose-de-Lima, entre les rues Workman et Notre-Dame Ouest (dossier 1177365009)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation de sens unique vers le nord sur la rue de Rose-de-Lima, entre les rues de Workman et Notre-Dame Ouest;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1177365009

---

**CA17 22 0292**

**Opération cadastrale - Frais de parc de 48 820 \$ - lot 4 140 513 situé au 767, rue Saint-Rémi (dossier 1177695001)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

D'accepter la somme de 48 820 \$ à des fins de parc, que le propriétaire du lot 4 140 513 du cadastre du Québec situé au 767, rue Saint-Rémi, doit transmettre à la Ville en satisfaction de l'article 6 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) et de l'article 3.1 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (14-027), équivalant à 10 % de la valeur réelle du lot 4 140 513.

Et d'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1177695001

---

**70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers**

Aucune question.

---

À 12 h 11, l'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée.

\_\_\_\_\_  
Benoit Dorais  
Maire d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Pascale Synnott  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017.

\_\_\_\_\_  
Initiales Pascale Synnott